

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Birbaum Thomas

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe PLR / Doval Manuel

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Quelle politique publique pour les billets de bus offerts et payés par nos impôts ?

Texte de l'intervention

Par un amendement au budget 2020, déposé et voté en décembre 2019, le Conseil général octroyait au Conseil municipal et à son administration la tâche d'offrir les billets de bus aux habitants de Collombey-Muraz. Ceux-ci peuvent venir les chercher sans limite, si ce n'est un nombre maximal de 10 billets par semaine et par personne. Ces tickets de bus sont donc offerts à la population via les impôts qu'elle paie.

Le PLR avait émis certaines critiques sur cette manière de procéder à l'époque: sans réflexion sur le principe de la mesure, sans analyse des besoins de la population, sans esprit critique sur le service proposé par MobiChablais et son réseau de bus.

Tout récemment, lors d'un café-citoyen sur la fusion, le président de commune avait annoncé publiquement que le Conseil municipal avait revu ce principe de "gratuité des billets de bus", et que ceux-ci ne seraient plus vraiment "gratuit".

Conclusion

Quelle est la nouvelle politique du Conseil municipal concernant ces billets de bus ?
Pourquoi cette évolution ?

Collombey-Muraz, le 1er mai 2022

1^{er} signataire : *TBirbaum*